

CAHIER DES CHARGES

Spécialité SKATEBOARD SLALOM

Extrait du Règlement Technique et Sportif de la Commission Skateboard de la Fédération Française de Roller-Sports

1 Sommaire

1	Sommaire.....	2
2	Introduction.....	4
3	Présentation	4
4	Les spécialités	4
4.1	Les slaloms « Tight » (TS et SPS).....	4
4.1.1	Tight Slalom (TS).....	4
4.1.2	Straight Parallel Slalom (SPS)	4
4.2	Le slalom « Hybrid » (HS).....	5
4.3	Les slaloms « géant » (GS et SGS).....	5
4.3.1	Giant Slalom (GS)	5
4.3.2	Super-Giant Slalom Slalom (SGS)	5
4.4	Le slalom « Dual-Race » ou Slalom-Cross (SX)	5
5	Les équipements.....	6
5.1	Skateboard de slalom.....	6
5.2	Les équipements de protections individuels	6
5.2.1	Equipement obligatoire.....	6
5.2.2	Equipement autorisés et conseillés.....	6
5.2.3	Autres équipement autorisés (liste non exhaustive)	6
6	La piste.....	7
6.1	Caractéristiques	7
6.2	Revêtement	7
6.3	Cônes.....	7
6.4	Abords de piste.....	7
6.5	Sécurisation de la piste, des participants et du public	8
6.5.1	Les commissaires de course	8
6.5.2	Sécurité du public	8
6.5.3	Secours nécessaires sur place.....	8
6.5.4	Cahier de Soins.....	9
7	Organisation de la course.....	9
7.1	Tracé des courses	9
7.2	Contrôle de la piste	9
7.3	Juges de cônes	9
7.4	Riders meeting.....	9
7.5	Autorisation au départ	10
7.5.1	Défaillance physique ou matérielle	10
7.6	Pénalités pour le franchissement des cônes.....	10

7.7	Disqualification.....	10
7.8	Mode « Single lane »	11
7.9	Mode « Dual lane »	11
7.9.1	Qualifications	11
7.9.2	Les finales en duel.....	11
7.1	Evènement exceptionnels : les re-runs.....	13
7.1.1	Procédure de re-run.....	13
8	Course	13
8.1	Dossards	13
8.2	Modification des conditions de course	13
8.2.1	Neutralisation.....	14
8.2.2	Retard	14
8.2.3	Annulation.....	14
8.3	Zone de départ.....	14
8.3.1	Zone de départ	14
8.3.2	Rampes de départ	14
8.3.3	Chambre d'appel.....	14
8.4	Zone d'arrivée	14
8.4.1	Procédure pour les arrivées	15
9	Circuit Fédéral	15
9.1	Démarches administratives.....	15
9.2	Participants non-licenciés.....	15
9.3	Championnat de France	15
9.3.1	Catégories représentées.....	16
9.3.2	Modalité de calcul du classement général	16
9.4	Coupe de France.....	16
9.4.1	Catégories représentées.....	16
9.4.2	Statut National.....	16
9.4.3	Statut Régional	16
9.4.1	Modalité de calcul du classement général de la Coupe de France	17
9.5	Barème de point.....	17
9.6	Evènements internationaux.....	17

2 Introduction

Ce document a pour but de décrire les spécificités de la discipline skateboard slalom, et de son mode d'organisation en courses officielles et évènements promotionnels.

3 Présentation

D'une manière générale, la discipline skateboard slalom consiste en un parcours que le skateur doit parcourir le plus rapidement possible, en respectant les contraintes dudit parcours.

Le parcours est matérialisé par des cônes de plastique que le skateur doit successivement passer par la droite puis par la gauche.

En analogie avec le ski alpin, la discipline skateboard slalom se divise en plusieurs spécialités, selon les parcours et le mode de course choisi.

Le slalom met en avant des qualités physiques d'explosivité chez les coureurs puisque les parcours sont souvent effectués en moins de 20 secondes, mais aussi des qualités techniques fortes pour appréhender les contraintes techniques des trajectoires imposées par le tracé, et de concentration pour faire face aux courses en élimination directe.

4 Les spécialités

4.1 Les slaloms « Tight » (TS et SPS)

Le slalom « tight » est la discipline la plus technique et se caractérise principalement par un faible espacement entre les cônes.

Les cônes peuvent être placés en ligne droite (on parle alors de « straight »), ou non.

Le slalom « tight » met en avant des qualités techniques des slalomeurs ou le rythme de franchissement des cônes sera au maximum (5 à 6 cônes par secondes pour les meilleurs).



4.1.1 Tight Slalom (TS)

- Piste : peut être couru à plat ou en pente
- Limites d'espacements des cônes : 1.4m à 3.0m
- Suggestions d'espacements des cônes : 1.6m à 2.2m
- Longueur de course : 25 à 100 cônes. (Suggestion: 50 cônes)

4.1.2 Straight Parallel Slalom (SPS)

- Piste : peut être couru à plat ou en pente
- Limites d'espacements des cônes : 1.0m à 3.0m
- Suggestions d'espacements des cônes : 1.6m à 2.0m
- Longueur de course : 25 à 100 cônes. (Suggestion: 50 cônes)

4.2 Le slalom « Hybrid » (HS)

Le slalom « hybrid » demande un maximum de polyvalence aux slalomeurs, dans un parcours où alternent des espacements courts et longs entre les cônes. Le descendeur devra faire face avec fluidité à plusieurs rythmes de course, combinant les passages techniques typé « tight », à des zones plus larges où la recherche de vitesse sera de mise.



- Piste : doit être couru en pente
- Limites d'espacements des cônes : 1.5m à 4.5m
- Suggestions d'espacements des cônes : 2.0m à 3.0m
- Longueur de course : 25 à 100 cônes. (Suggestion: 50 cônes)

4.3 Les slaloms « géant » (GS et SGS)

Le slalom « géant » est un slalom où l'espacement entre les cônes est grand et les vitesses les plus élevées. Le descendeur devra trouver la ligne de trajectoire optimale et travailler sa position de recherche de vitesse. Selon l'espacement des cônes et les vitesses atteintes, on parlera de Slalom Géant ou Super-Géant.



4.3.1 Giant Slalom (GS)

- Piste : doit être couru en pente
- Limites d'espacements des cônes : 2.0m à 10.0m
- Suggestions d'espacements des cônes : 3.0m à 5.0m
- Longueur de course : 20 à 100 cônes. (Suggestion: 40 cônes)

4.3.2 Super-Giant Slalom Slalom (SGS)

- Piste : doit être couru en pente
- Limites d'espacements des cônes : 3.0m à 20.0m
- Suggestions d'espacements des cônes : 5.0m à 15.0m
- Longueur de course : 25 à 100 cônes. (Suggestion: 50 cônes)

4.4 Le slalom « Dual-Race » ou Slalom-Cross (SX)

Sur un parcours semé de chicanes, portes, zones de slalom ou virages inclinés, deux concurrents s'affrontent en duel sur le même parcours.

La course se déroule en format élimination : le premier arrivé sort victorieux et passe au tour suivant.



5 Les équipements

5.1 Skateboard de slalom

Le plateau ne doit pas présenter de risque flagrant en matière de sécurité.

La planche doit être équipée de quatre (4) roues et deux (2) trucks.

Le diamètre des roues doit être inférieur à cent (100) mm.

Aucun système de propulsion n'est permis, tout système de frein est interdit également.

Aucun système permettant de solidariser le participant à sa planche n'est autorisé (sangles, foot-straps).

Les cales de pied, ou « stop-foot », permettant de bloquer le pied à l'horizontale, sont autorisées.

5.2 Les équipements de protections individuels

5.2.1 Equipement obligatoire

◆ **Le casque**

Il doit être conforme aux exigences des normes de la communauté européenne en vigueur (CE EN1078) ou norme internationale équivalente. La jugulaire doit être en bon état et serrée au plus juste. Le casque ne doit avoir subi aucune modification de la structure.

Un casque intégral est conseillé pour les disciplines GS, SGS, et XS mais non obligatoire.

5.2.2 Equipement autorisés et conseillés

◆ **Protèges-poignets**

Ils doivent comporter une lame en plastique rigide et/ou protège-paume.

◆ **Coudières et genouillères**

Les coudières et genouillères doivent comporter une coque rigide et couvrir toute la partie à protéger. Elles peuvent être fixées par scratch ou maintenues par un filet. Les coudières peuvent être intégrées dans un pantalon de protection type « motocross », ou dans les pantalons et combinaisons en cuir.

◆ **Les chaussures et protèges malléoles.**

Les chaussures doivent être en bon état. Les chaussures montantes sont autorisées. Les protèges-malléoles sont autorisées

5.2.3 Autres équipement autorisés (liste non exhaustive)

◆ **Protection dorsale**

La protection dorsale peut être en plastique rigide ou en en mousse, elle peut être maintenue par des bretelles ou intégrée dans une veste de protection type « motocross ». Les protections dorsales peuvent être intégrées dans un blouson en cuir.

◆ **Protège-hanches**

Le protège-hanche peut comporter des plaques rigides ou des plaques en mousse d'au moins deux (2) cm d'épaisseur. Les protèges hanches peuvent être intégrées dans les combinaisons en cuir.

◆ **Gants**

Ils peuvent être en kevlar ou cuir et recouvrir complètement tous les doigts.

Les gants peuvent comporter des plaques en matières plastiques pour un contact avec le bitume, ces dernières doivent être fixées aux gants par de la glue, des velcros ou vissées par l'intérieur grâce à des plaques de renfort.

6 La piste

La piste est la partie constituant le parcours emprunté par les compétiteurs.

6.1 Caractéristiques

Le parcours doit être matérialisé par des cônes pour le skate slalom (voir 6.3)

La largeur de piste doit être supérieure à deux mètres cinquante (2.5m), ou cinq mètres (5m) pour les courses organisées en mode duel.

Le premier cône ou la première porte, doit être franchi du côté défini par l'organisateur lors du Riders meeting, qui doit être indiqué par une flèche tracée au sol par de la peinture biodégradable de couleur claire et annoncé lors du briefing coureurs.

Le premier cône ou la première porte, doit se situer à trois mètres (3m) minimum du pied de la rampe ou de la fin de zone de départ.

L'emplacement de chaque cône doit être marqué sur le parcours de manière précise et claire par un cercle du diamètre du cône.

6.2 Revêtement

La surface de la route doit être uniforme et lisse.

Le parcours sur lequel se déroule la compétition doit être préalablement validé sur dossier par la « Commission Descente » via les responsables délégués des spécialités concernées au minimum deux mois avant l'événement.

Les sorties de virages et de courbes rapides doivent être signalisés et le public dans ces zones doit être protégé des éventuelles sorties de routes des participants.

6.3 Cônes

Les cônes de slalom respectent les normes en vigueur au niveau international.

Les cônes de slalom sont en plastique et doivent avoir:

- un diamètre de quatorze (14) cm à la base avec une tolérance de plus ou moins vingt (20) mm.
- une hauteur de vingt-trois (23) cm. avec une tolérance de plus ou moins trente (30) mm.
- un diamètre de vingt-cinq (25) à trente et un (31) centimètres

6.4 Abords de piste

Les abords doivent être aménagés afin de ne présenter aucun danger pour les participants.

Les éléments durs jugés dangereux par la direction de course (pouvant entrer en contact avec un participant lors d'une chute - murets, poteaux, arbres, rochers ou tout autre obstacle) doivent être recouverts d'un matériau amortissant (bottes de paille, matelas mousse, matelas gonflables, filets).

6.5 Sécurité de la piste, des participants et du public

6.5.1 Les commissaires de course

Les commissaires de courses assurent le contrôle des éléments de voirie lorsque l'évènement a lieu sur une route fermée à la circulation.

Les pré-requis (âge, sexe, permis de conduire, ...) pour assurer le rôle de commissaire de course sont ceux fixés par les instances territoriales du lieu de la manifestation (mairie, conseil général, préfecture).

Les commissaires sont mis en place en fonction des dangers (virages, débouchés de chemin, ...), ils assurent la sécurité du public et des pratiquants en maintenant le parcours libre de piétons, animaux et/ou véhicules durant la durée des épreuves.

Les commissaires doivent obligatoirement suivre une information par le directeur de course ou le responsable des commissaires avant chaque mise en place, à l'issue de cette information, il est remis à chacun le « guide du commissaire » spécifique à l'épreuve.

Ils sont équipés si nécessaires des matériels suivants :

- un talkie-walkie ou autre moyen de communication (par poste).
- un sifflet ou autre moyen d'avertissement sonore.
- un gilet fluo ou vêtement voyant commun à tous.
- un drapeau rouge et un drapeau jaune (un drapeau vert peut être ajouté si l'organisation le désire).

6.5.2 Sécurité du public

L'accès à la piste est uniquement réservé à l'organisation, aux officiels, au jury, concurrents et médias accrédités.

Le public est tenu à distance du danger et canalisé tout au long du parcours par un dispositif de sécurité visuel explicite.

Selon la configuration du parcours, certaines zones doivent être interdites au public.

L'arrivée, les sorties de virage et de courbes rapides doivent particulièrement retenir l'attention de l'organisation.

Il est nécessaire qu'elles soient clairement délimitées par l'emploi d'un ou plusieurs des dispositifs suivants :

- panneaux « Interdit au public ».
- barrières Vauban.
- barrières en bois.
- bottes de paille.
- filets.
- ruban signalétique.

Le public est tenu à distance du danger et canalisé tout au long du parcours par un dispositif de sécurité visuel explicite. Il ne peut traverser une piste sans en avoir reçu l'autorisation par un commissaire.

Seuls les médias accrédités sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'évolution, où ils restent sous l'autorité des commissaires.

6.5.3 Secours nécessaires sur place

L'organisateur s'engage à assurer la présence sur l'évènement d'au moins 1 secouriste diplômé ainsi que d'une trousse de premiers secours.

Un membre de la direction de course doit être nommé responsable de la sécurité.

6.5.4 Cahier de Soins

Quelque soit la manifestation, un cahier de soin doit être tenu par le responsable de la sécurité. Il doit contenir les informations suivantes :

- Date, lieux et Nom de l'évènement
- Nom, Prénom, Nationalité, numéro de licence, coordonnées de la victime,
- Type et localisation de la blessure, gravité, Suites éventuelles
- Type d'évacuation (si nécessaire)
- Existence d'une déclaration de Sinistre auprès de la MMA ou pas

7 Organisation de la course

7.1 Tracé des courses

Les courses doivent être tracées le jour de la compétition pour permettre un nombre d'entraînements équitables entre tous les participants. Trois coureurs volontaires seront choisis pour participer au tracé.

Dans le cadre d'une participation internationale, la préconisation est de retenir un représentant de 3 pays différents.

Dans le cadre d'une participation mixte, la préconisation est de retenir un représentant au moins de chaque catégorie.

7.2 Contrôle de la piste

Avant le départ de la première épreuve, le directeur de course et le responsable sécurité de l'évènement doivent vérifier

- la mise en place des éléments de sécurisation de la piste et du public
- la mise en place des éléments constitutifs de la zone de course (départ, parcours, arrivée)

7.3 Juges de cônes

Des juges de cônes équipés de cahier spécifiques (officiel ISSA) sont placés le long de chaque parcours. Ils assurent la comptabilisation des pénalités de cônes ou des disqualifications.

7.4 Riders meeting

Le riders meeting tenu avant la course et après contrôle de la piste doit permettre de préciser les points suivants :

- Sens d'entrée dans le parcours
- Pénalité par cônes renversés pénalité, en seconde (cette pénalité peut être nulle)
- Nombre de cône renversés maximum (cette contrainte est facultative ; suggestion : 10% du nombre total de cônes)
- Pénalité applicable en cas de disqualification
- Nombre de runs de qualifications (suggestion : 2)
- En cas de finales en duels (dual lane) :
 - Mode de finale et nombre de qualifiés pour le tableau de finales
 - Procédure de départ et règle du faux départ

7.5 Autorisation au départ

Pour toute épreuve officielle, un concurrent est autorisé à prendre le départ s'il a :

- sa licence FFRS en cours de validité,
- régularisé son inscription,
- validé le contrôle technique de son engin et de ses protections,
- apposé son dossard comme indiqué par l'organisateur,
- revêtu l'ensemble des protections obligatoires pour sa spécialité

7.5.1 Défaillance physique ou matérielle

Dans la zone de départ :

- un concurrent malade ou blessé doit être capable de prendre un départ dans un délai de dix (10) minutes de récupération.
- pour une défaillance matérielle, si le juge starter estime la demande justifiée, il autorise le concurrent à faire les réparations nécessaires si elles nécessitent moins de vingt (20) mn.
- Sur décision du Directeur de course en cas de conditions exceptionnelles

7.6 Pénalités pour le franchissement des cônes

Pour chaque cône entièrement sorti de son cercle d'embase ou renversé, on ajoute au temps brut annoncé par le chronomètre la pénalité déterminée lors du Riders meeting.

Un cône déplacé mais dont l'embase marque encore une intersection avec la marque au sol de positionnement du cône n'entraîne pas de pénalité.

Franchir un cône par le mauvais côté entraîne la disqualification du coureur pour la course sauf si ce cône a été déplacé ou renversé par le concurrent et donne lieu à une pénalité.

Franchir une porte par le mauvais côté ou ne pas franchir une des portes, entraîne la disqualification du coureur pour la course.

Lors d'un slalom parallèle, les cônes qui auraient été déplacé par la projection des cônes du parcours adverse ne doivent pas être comptabilisés.

L'organisateur peut choisir le mode « maximum de cônes » : dans ce cas, le nombre maximum de cône renversés est fixé par l'organisateur (peut être fixé à 0). Ce nombre + un (1) cône entraîne la disqualification.

Dans ce mode, le premier qui passe la ligne d'arrivée gagne si son nombre de cônes renversés est inférieur au nombre maximum fixé.

7.7 Disqualification

En cas de disqualification d'un coureur lors d'un passage, il doit avoir été défini lors du Riders Meeting la pénalité applicable.

Lors des phases de qualifications, ou en mode Single Lane, la disqualification équivaut à une non prise de départ (pas de temps enregistré).

En mode Dual Lane, lors des finales, deux options sont ouvertes pour la direction de course :

- Le coureur disqualifié se verra attribué un temps corrigé équivalent au temps de son adversaire augmenté d'une pénalité fixe (suggestion : 1,5 s)
- Le coureur disqualifié se verra attribué un temps corrigé équivalent au moins bon temps de qualification augmenté de 10%

7.8 Mode « Single lane »

Les courses « Single Lane » sont courues un participant après l'autre. Chaque coureur dispose d'un ou plusieurs passages, et le classement final est établi

- soit en prenant le meilleur passage de chaque coureur
- soit en additionnant les différents passages (les modalités précises de classement doivent être fixées au préalable de la course lors du RiderS Meeting)

Le temps corrigé pour chaque passage du coureur est établi selon la règle :

$$\text{Temps corrigé} = \text{Temps Brut} + (\text{nombre de cônes renversés} * \text{pénalité par cône renversés})$$

En cas d'égalité de temps brut entre deux coureurs, ils seront départagés en privilégiant le nombre de cônes renversés le plus faible (sur le ou les passages retenus).

Si ce critère ne permet pas de les départager, un passage supplémentaire sera proposé aux deux coureurs (ce passage ne remettra en cause que le classement des deux coureurs entre eux, en non vis-à-vis des autres coureurs).

7.9 Mode « Dual lane »

Les courses « Dual Lane » consistent en deux tracés identiques (parallèles ou miroirs) que deux coureurs parcourent en même temps, chacun sur sa ligne. Ce type de course est organisé en deux parties :

7.9.1 Qualifications

Sur le modèle des courses en Single Lane, chaque coureur effectue un nombre de passages sur chaque piste. Les coureurs sont alors classés en prenant pour chacun leur meilleur passage (en temps corrigé).

Sont qualifiés pour la phase de duels les 4, 8, 16 ou 32 meilleurs temps (selon les modalités définies lors du Riders Meeting)

7.9.2 Les finales en duel

Lors des phases finales en duels, les coureurs s'affrontent dans des manches au meilleur de deux passages (chaque skateur doit parcourir les deux côtés de la piste), en élimination directe : le skateur disposant de la somme des deux temps corrigés la plus basse passe au tour suivant ; l'autre est éliminé.

◆ **Procédure de départ pour les finales**

Le responsable du chronomètre doit signifier aux coureurs que la course est prête, et doit demander à chaque coureur s'il est prêt à s'élancer. Un accord explicite des deux coureurs autorise le déclenchement de la procédure de départ.

Les coureurs peuvent s'élancer après le dernier d'une série de 4 bip. Le rythme des bips peut être régulier ou aléatoire

➔ **Bips réguliers**

Les quatre bips sont à intervalles réguliers.

➔ **Bips aléatoires**

Les trois premiers bips sont à intervalles réguliers et le quatrième bip intervient après un laps de temps aléatoire.

♦ **Faux départ**

Un faux départ se produit lorsqu'un coureur s'élanche avant le 4^{ème} bip. La procédure choisie par le directeur de course doit être annoncée lors du Riders Meeting d'avant course.

Plusieurs modes sont possibles :

➔ **Disqualification**

Le faux-départ est disqualifiant pour le run.

➔ **Disqualification après N tentatives**

Le faux-départ est disqualifiant pour le run s'il s'agit du Nième faux départ du coureur pour le run.

➔ **X2 pénalité ou X3 pénalité**

Le faux-départ n'est pas disqualifiant. Soit RT le temps de réaction anticipé du coureur, le coureur se verra pénalisé de RT*2 (ou RT*3) sur son temps corrigé

$$\text{Temps corrigé} = \text{Temps Brut} + (\text{nombre de cônes renversés} * \text{pénalité par cône renversés}) + nRT$$

♦ **Définition du tableau de finales**

Groupe de 32	Groupe de 24	Groupe de 16	Groupe de 8	Groupe de 4
1	1	1	1	1
32	BYE			
16	16	16		
17	17			
8	8	8	8	
25	BYE			
9	9	9		
24	24			
4	4	4	4	
29	BYE			
13	13	13		
20	20			
5	5	5	5	
28	BYE			
12	12	12		
21	21			
2	2	2	2	
31	BYE			
15	15	15		
18	18			
7	7	7	7	
26	BYE			
10	10	10		
23	23			
3	3	3	3	
30	BYE			
14	14	14		
19	19			
6	6	6	6	
27	BYE			
11	11	11		
22	22			

7.1 Evènement exceptionnels : les re-runs

Un re-run peut être accordé dans les cas suivants:

- Mauvais fonctionnement de l'équipement de chronométrage
- La rampe de départ a été déplacée ou endommagée
- La course n'a pas été mise en place correctement (cône déplacé ou manquant)
- Un évènement extérieur a interféré lors du passage du coureur (personne, animal ou objet sur la piste, vent déplaçant des cônes...)

Dans les deux derniers cas, le coureur doit immédiatement quitter la course et demander le re-run ; le re-run ne pourra être accordé si le coureur termine sa course.

Un re-run ne peut être demandé dans les cas suivants :

- Cône de la piste adverse traversant la piste du coureur
- Cône de la piste du coureur gênant sa progression
- Equipement du coureur défaillant

7.1.1 Procédure de re-run

Durant les phases de qualifications, la direction de course décide du moment où le re-run sera accordé au coureur.

Durant les phases de finales, le re-run doit être effectué avant la fin du round en cours (16^{ème}, 8^{ème}...).

L'adversaire du coureur est informé que ce dernier se voit accordé un re-run. L'adversaire peut alors décider de disposer lui aussi du re-run.

S'il accepte, les deux coureurs prennent leur re-run en même temps et les temps originellement enregistrés sont tous les deux effacés.

S'il refuse, le coureur bénéficiaire effectue son passage seul. Son temps enregistré originellement est effacé mais son adversaire le conserve.

8 Course

8.1 Dossards

Les dossards sont conseillés pour la bonne compréhension du public.

Les chiffres et leur support sont de couleurs contrastées, les chiffres mesurent dix (10) cm de haut minimum. Les concurrents doivent porter leur dossard de façon visible dans chacune des courses.

Les dossards sur stickers doivent être collés sur le casque, sur le dessus dans le sens de la marche, sur le côté spécifié par le directeur de course.

8.2 Modification des conditions de course

Pendant toute la durée de la compétition, la praticabilité et la sécurité incombent au directeur de course, sous le contrôle du délégué à la sécurité ou du délégué de la « commission descente » pour la compétition.

À tout moment, le directeur de course a la possibilité de neutraliser, de retarder ou d'annuler la compétition s'il estime que la sécurité des concurrents, du jury et/ou du public n'est pas garantie :

8.2.1 Neutralisation

Les départs sont stoppés, les concurrents présents sur le parcours sont arrêtés par les commissaires à l'aide du drapeau rouge, ils seront invités au départ pour effectuer un nouveau passage. Les temps effectués par les concurrents partis avant la neutralisation restent valides.

8.2.2 Retard

Le directeur de course peut retarder soit le début de la compétition, soit certains départs pour des raisons de sécurité ou météorologique,

- Si le retard est inférieur à une (1) heure, la course reprend et tous les temps déjà effectués restent valides.
- Si le retard est supérieur à une (1) heure, et après concertation avec l'organisateur de l'évènement, le directeur de course peut décider de reporter l'épreuve

8.2.3 Annulation

Si les conditions l'obligent, le directeur de course peut décider l'arrêt de la course. Le classement sera effectué en fonction des temps de qualification si cette phase a pu offrir un nombre de passages égal à tous les coureurs.

Si aucun classement ne peut être déterminé, aucun point ne sera attribué pour la course.

8.3 Zone de départ

8.3.1 Zone de départ

La zone se situe au-dessus de la ligne de départ et doit pouvoir contenir la totalité des concurrents dans l'attente du départ. Elle doit pouvoir permettre l'échauffement des concurrents. Elle est délimitée par des lignes visibles au sol, des cônes ou tout autre élément de matérialisation.

8.3.2 Rampes de départ

Les départs sur rampes sont autorisés, recommandés pour les statuts régionaux, obligatoires pour les statuts nationaux.

La plateforme doit être d'une hauteur maximale de trois (3) mètres, et mesurer au minimum cent cinquante (150) centimètres de longueur.

La rampe de lancement doit avoir une inclinaison moyenne de trente (30) degrés maximum.

L'emplacement de la rampe de départ doit être marqué au sol afin de contrôler d'éventuels déplacements.

8.3.3 Chambre d'appel

La chambre d'appel se situe dans la zone de départ. Elle constitue l'espace réservé aux concurrents prêts au départ. En l'absence de rampes de départ, elle est délimitée par des lignes visibles au sol ou par des cônes. Les concurrents appelés dans la chambre doivent être entièrement équipés et prêt à prendre le départ.

8.4 Zone d'arrivée

La zone se situe en dessous de la ligne. Elle doit permettre le freinage et l'arrêt du (des) concurrent(s) en toute sécurité.

La ligne d'arrivée doit être tracée au sol à l'aide de peinture biodégradable de couleur vive (jaune ou orange) ou à l'aide de scotch toilé de couleur claire (blanc, gris).

Une porte d'arrivée doit être matérialisée par des cônes.

8.4.1 Procédure pour les arrivées

L'arrivée est jugée valide lorsque toutes les parties du compétiteur, corps ou matériel, passent la ligne d'arrivée et déclenchent le signal de fin pour le matériel de chronométrage. Le compétiteur doit obligatoirement être en contact complet (2 pieds) avec sa planche jusqu'au passage des quatre roues de son skateboard.

9 Circuit Fédéral

9.1 Démarches administratives

Un dossier complet est à adresser aux autorités locales (préfecture, mairie, etc.) ; un dossier type sera tenu à disposition par la « commission descente ».

Une copie du dossier doit être adressée à la « commission descente » avec la demande de statut appropriée :

- au minimum un (1) mois avant l'événement pour les candidats à la Coupe de France, statut régional
- au minimum deux (2) mois avant l'événement pour les candidats à la Coupe de France, statut National
- au moins quatre (4) mois à l'avance pour les candidats au Championnat de France.

9.2 Participants non-licenciés

Les participants non licenciés à événement hors compétition doivent présenter à l'organisation un certificat médical datant de moins d'un an.

Le club organisateur devra souscrire une assurance ponctuelle couvrant la participation de non licenciés, une copie du contrat d'assurance devra être jointe au dossier.

Les participants non-licenciés verront leurs résultats pris en compte mais ne cumuleront pas de points pour les classements officiels du Championnat ou de la Coupe de France.

9.3 Championnat de France

Le Championnat de France de Slalom se déroule sur une étape unique. Cette étape doit être annoncée au calendrier officiel au moins quatre (4) mois à l'avance en déposant le formulaire de demande de statut approprié.

Il détermine :

- Le champion de France toutes disciplines
- Le champion de France de Slalom (TS, SPS et HS), si au moins une discipline est présente
- Le champion de France de Slalom géant (GS et SGS), si au moins une discipline est présente

L'épreuve associée au statut de Championnat de France comptera aussi pour la Coupe de France de la même saison, avec un statut National de coefficient 3.

L'évènement doit proposer au moins 3 courses, dont 2 parmi les spécialités traditionnelles de la discipline (Slalom Tight –TS ou SPS-, Slalom Hybrid, et Slalom Géant –GS ou SGS).

9.3.1 Catégories représentées

Les catégories d'âge doivent compter au minimum 3 participants pour être officialisées. En cas de non-officialisation d'une catégorie, les membres de cette catégorie seront automatiquement surclassés dans la catégorie supérieure.

Les catégories de sexe doivent compter au minimum 3 participants pour être officialisées. En cas de non-officialisation d'une catégorie, les membres de cette catégorie seront automatiquement surclassés dans la catégorie Open (mixte).

9.3.2 Modalité de calcul du classement général

Le titre de champion de France de Skateboard Slalom est décerné au vainqueur du classement général de l'évènement dans chacune des catégories d'âge et sexe représentées

Chaque épreuve voit décerner un nombre de point (voir le barème de point ci-dessous) pour les modalités de calcul du classement général) et le titre est décerné, pour chaque catégorie, au coureur ayant cumulé le plus de points.

En cas d'égalité pour le classement général, l'organisateur devra avoir déterminé quelle course servira de *Tie Breaker*. Si aucune course n'a été explicitement désigné, on utilisera la dernière course ayant eu lieu.

9.4 Coupe de France

Le Coupe de France de Slalom se déroule sur plusieurs étapes ; 3 étapes minimum sont nécessaires pour valider la Coupe de France.

Les épreuves de la Coupe de France sont associées à différents statuts, selon l'ampleur de l'évènement.

Il détermine :

- Le gagnant de la Coupe de France toutes disciplines
- Le gagnant de la Coupe de France de Slalom (TS, SPS et HS), si au moins trois évènements proposent une de ces disciplines
- Le gagnant de la Coupe de France de Slalom géant (GS et SGS), si au moins trois évènements proposent une de ces disciplines

9.4.1 Catégories représentées

Les catégories représentées pour chaque évènement et pour le classement final ou pour le classement suivent les mêmes modalités que pour l'épreuve ayant le titre de Championnat de France.

9.4.2 Statut National

Les points gagnés sont comptabilisés avec un coefficient 2.

Cette étape doit être annoncée au calendrier officiel au moins deux (2) mois à l'avance.

L'évènement doit proposer au moins 2 courses, dont 1 parmi les spécialités traditionnelles de la discipline (Slalom Tight –TS ou SPS-, Slalom Hybrid, et Slalom Géant –GS ou SGS).

9.4.3 Statut Régional

Les points gagnés sont comptabilisés avec un coefficient 1.

Cette étape doit être annoncée au calendrier officiel au moins deux (1) mois à l'avance.

L'évènement doit proposer au moins 2 courses, dont 1 parmi les spécialités traditionnelles de la discipline (Slalom Tight –TS ou SPS-, Slalom Hybrid, et Slalom Géant –GS ou SGS).

9.4.1 Modalité de calcul du classement général de la Coupe de France

Le titre de vainqueur de la Coupe de France est décerné au vainqueur du classement général à la fin de la saison.

Le classement général (toutes disciplines ou par disciplines) est réalisé en prenant les trois meilleurs résultats de chaque coureur.

En cas d'égalité de points en fin de saison, les règles suivantes s'appliquent par ordre de priorité :

- Résultats sur l'évènement Championnat de France servant de *Tie Breaker*
- Celui qui a le plus de points sur la course qui comptait le plus de participants qui l'emporte.

9.5 Barème de point

Sur chaque étape, un concurrent se voit attribuer un nombre de points selon son classement dans chaque discipline. Un concurrent doit finir classé avec un temps pour avoir des points.

Rang	Points	18	30	36	12
1	100	19	29	37	11
2	80	20	28	38	10
3	70	21	27	39	9
4	65	22	26	40	8
5	60	23	25	41	7
6	56	24	24	42	6
7	52	25	23	43	5
8	50	26	22	44	4
9	48	27	21	45	3
10	46	28	20	46	2
11	44	29	19	47	1
12	42	30	18	48	1
13	40	31	17	49	1
14	38	32	16	50 et suivants	1
15	36	33	15	DQ	0
16	34	34	14	DNS	0
17	32	35	13		

DQ : Disqualification

DNS (Do Not Start) : le participant n'a pas pris le départ de la course

9.6 Evènements internationaux

Dans le cas où une étape du championnat de France se déroulerait sur une manifestation internationale avec une séparation PRO/Amateur (catégories existantes dans la classification ISSA 2011), les coureurs du Championnat de France peuvent être amenés à concourir dans des catégories différentes.

Dans ce cas, les concurrents seront classés selon les temps de qualification si le parcours de qualification est le même.

Si les parcours de qualification sont différents et qu'aucun moyen de comparaison valable n'existe, l'étape ne pourra être inscrite au calendrier du Championnat de France.

Si les concurrents participent tous dans la même catégorie, les résultats finaux seront utilisés pour établir le classement national sur l'épreuve.